

Perwez, le 11 mars 2020

Ordre du jour du Conseil du jeudi 19 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu le jeudi 19 mars 2020 à 19H30 précise en la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, rue Emile de Brabant 2 à 1360 PERWEZ.

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

INTERPELLATION CITOYENNE

1. Ressources en eau - Interpellation citoyenne de Monsieur Jean-Claude DENIS -
1.778.31/jpf

PLANU - Plan général d'Urgence et d'intervention

2. Plan général d'urgence et d'intervention de la Commune de PERWEZ (PGUIC) -
Validation -1.78/ch

MOBILITE

3. Plan Communal de Mobilité (PCM) - Actualisation - Modification de fiches - Phase 3 -
Décision - 1.811.122.53/fr
4. Règlement complémentaire de circulation routière - Section de Thorembais-Saint-Trond
- Création d'une zone de stationnement rue de l'Intérieur- Décision - 1.811.122.532/jpf

MARCHES PUBLICS

5. Marchés de fournitures – Marché en urgence - Conteneurs à puces – Acquisition de conteneurs 1100L pour les infrastructures communales – Communication – Admission - 1.777.614/ed-lb
6. Marché de travaux – Marché en urgence – Eglise de Thorembais-les-Béguines, rue Masset 1 à 1360 PERWEZ (Thorembais-les-Béguines) – Réfection de la toiture suite aux dégâts de tempêtes – Communication – Admission - 1.857.073.541/jpf
7. Marché de travaux – Marché en urgence – Eglise de Wastines, rue de Thorembais à 1360 PERWEZ (Malèves-Sainte-Marie-Wastines) – Réfection de la toiture suite aux dégâts de tempêtes – Communication – Admission - 1.857.073.541/jpf
8. Intercommunale Publique de Financement du Brabant wallon (IPFBW) – Marché de services - Centrale d'achats relatif au contrôle et certification des installations électriques, au contrôle et certification des ascenseurs et monte-charges et à l'entretien, fourniture et placement d'extincteurs – Adhésion – 1.784.13/jpf
9. Marché de travaux - Eclairage public – Placement d'un éclairage public le long du Ravel, depuis la rue des marronniers, jusqu'à la plaine de jeux rue du Blanc Bois à 1360 PERWEZ – Collaboration avec ORES – Décision – 1.824.11/jpf
10. Marché de travaux – Forage et équipement d'un puits de reconnaissance, rue de Coquiamont (lieu-dit « La Campagnette ») – Choix du mode de passation du marché – Fixation des conditions – Décision – 1.778.31/jpf

TRAVAUX

11. Société Wallonne de Distribution d'eau (SWDE) – Hydrants reliés à leur réseau - Convention – Souscription – Décision – 1.811.111/jpf

BUDGET PARTICIPATIF

12. Budget participatif – Comité de sélection – Désignation des membres représentant le Conseil communal – 2.073.521.1/mvb

ENERGIE

13. Intercommunale du Brabant Wallon (IBW) - Politique Locale pour l'Energie et le Climat (POLLEC) – Mise à disposition d'une plateforme plan et actions climat – Convention - Adhésion – 1.824.11/gw
14. ORES -< Charte « ECLAIRAGE PUBLIC » – Entretien – Service Lumière -- Adhésion – 1.811.111.5/gw



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

15. Opération de Développement Rural (O.D.R.) - Rapport annuel 2019 - Approbation - 1.836.1/rr

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

16. Conseil de l'Enseignement des communes et des provinces (CECP) - Convention Pouvoir Organisateur de PERWEZ (PO) - 3ème phase de mise en œuvre des plans de pilotage - Adhésion - Décision - 1.851.11.08/ec

ACCUEIL TEMPS LIBRE

17. A.S.B.L. COALA - Demande d'occupation de locaux scolaires pour la plaine de vacances de juillet 2020 - Convention - Décision - 1.81/vc

SÉANCE HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

1. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 13 périodes - A partir du 20 janvier 2020 - Remplacement - Collège du 6 février 2020 - Ratification - 1.851.11.08/gs
2. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 13 périodes - A partir du 20 janvier 2020 - Remplacement - Collège du 6 février 2020 - Ratification - 1.851.11.08/gs
3. Ecole communale de MALEVES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 2 périodes additionnelles - A partir du 1^{er} février 2020 - Remplacement - Collège du 20 février 2020 - Ratification - 1.851.11.08/gs
4. Ecole communale de MALEVES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 2 périodes additionnelles - A partir du 1^{er} février 2020 - Remplacement - Collège du 20 février 2020 - Ratification - 1.851.11.08/gs
5. Ecole communale de PERWEZ - Maître de seconde langue néerlandais à titre temporaire - Emploi non-vacant - 2 périodes - A partir du 6 février 2020 - Remplacement - Collège du 20 février 2020 - Ratification - 1.851.11.08/gs
6. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 5 périodes - A partir du 17 février 2020 - Remplacement - Collège du 20 février 2020 - Ratification - 1.851.11.08/gs
7. Ecole communale de MALEVES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 2 périodes complémentaires - A partir du 1^{er} février 2020 - Remplacement - Collège du 20 février 2020 - Ratification - 1.851.11.08/gs

8. Ecole communale de MALEVES – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 4 périodes complémentaires – A partir du 1^{er} février 2020 – Remplacement – Collège du 20 février 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs
9. Ecole communale de MALEVES – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 2 périodes complémentaires – A partir du 1^{er} février 2020 – Remplacement – Collège du 20 février 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs
10. Ecole communale de MALEVES – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 2 périodes additionnelles – A partir du 1^{er} février 2020 – Remplacement – Collège du 20 février 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs
11. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi vacant – 7 périodes sur fonds propres – Du 30 octobre 2019 au 30 juin 2020 – Collège du 27 février 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs
12. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES – Institutrice maternelle nommée à titre définitif – 5 périodes – Du 1^{er} décembre 2019 jusqu'au 28 février 2021 – Interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental – Collège du 27 février 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs
13. Maître spécial d'éducation physique – Démission – 2 périodes – Décision – 1.851.11.08/ec
14. Ecoles communales de PERWEZ – Maître spécial d'éducation physique nommé à titre définitif – 4 périodes – Du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2021 – Interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental – Décision – 1.851.11.08/nd/ec

BUDGET PARTICIPATIF

15. Budget participatif – Comité de sélection – Désignation des membres représentant l'Administration communale, la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), la Commission Locale de Développement rurale (CLDR), les Seniors consultants et le Conseil Consultatif de l'aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) - 2.073.521.1/mvb

PERSONNEL COMMUNAL

16. Procédure disciplinaire – Sanction disciplinaire – Motivation – Décision – 2.08/ec

Arrêté par le Collège communal du jeudi 05 mars 2020

Le Directeur général,



Michel RUELLE

Le Bourgmestre,

Jordan GODFRIAUX

Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

{Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.}

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00

- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.